

Assemblée des délégués syndicom 22.06.2024

Délégué-e-s de branches (avec droit de vote)

Statuts art. 31

- Chaque branche a au moins 2 délégué-e-s
- Chaque branche a en plus par tranche de 600 membres 1 délégué-e supplémentaire (ou par fraction supplémentaire de 300 membres au moins)

	Membres au 01.01.2024	Droit délégués: 2+ dél. suppl.	Total délégués
Secteur Logistique	16270		35
Réseau et finances	4155	2+7	9
Distribution et tri	10434	2+17	19
Services	453	2+1	3
Transport de personnes	1228	2+2	4
Secteur Télécom	7300		26
Télécom	5162	2+9	11
IT	587	2+1	3
Infrastructure de réseau	856	2+1	3
Contact- et callcenter	360	2+1	3
Facility Management	12	2+0	2
Sécurité aérienne	248	2+0	2
Fulfillment	75	2+0	2
Secteur Médias	5324		17
Industrie graphique et impression d'emballage	2425	2+4	6
Livre et diffusion de médias	408	2+1	3
Presse et médias électroniques	1762	2+3	5
Communication visuelle	729	2+1	3
TOTAL délégué-e-s de branche			78

Délégué-e-s des GI et retraité-e-s (avec droit de vote)

Statuts art. 31

- Chaque groupe d'intérêt et les retraité-e-s ont droit à 2 délégué-e-s

			Total délégués
GI Femmes			2
GI Migration			2
GI Indépendant-e-s			2
GI Jeunesse			2
Retraité-e-s			2
Total délégué-e-s Groupes d'intérêt et Retraité-e-s			10

Délégué-e-s Commissions spécialisées (sans droit de vote)

Statuts art. 31

			Total délégués
CoSpe santé à la place de travail			1
CoSpe politique sociale			1
CoSpe égalité			1
TOTAL délégué-e-s commissions spécialisées			3